



Olivette et Jardin de Langel

## CONTRAT DE LOCATION SALLE

Nom-Prénom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Objet : location de la salle au Domaine Olivette et Jardin de Langel pour un événement qui se déroulera le

Contrat passé entre la famille OSPITAL et la famille

### La famille OSPITAL s'engage :

à mettre à la disposition de la famille  et de leurs invités :

- la salle de réception propre et éclairée
- deux frigos dans l'annexe
- chaises et tables de la salle

l'espace traiteur - en accès restreint professionnel  
(option à cocher si souhaitée)

### La famille s'engage :

- à respecter les lieux (prendre notamment garde au risque d'incendie, ne pas jeter les mégots par terre)
- avoir souscrit une assurance responsabilité civile location salle 120m<sup>2</sup> et extérieurs (fournir attestation)
- rendre la salle vide de tous déchets ; les extérieurs occupés dans leur état initial – évacuer les déchets et poubelles (y compris si forfait ménage souscrit)
- rendre la salle en bon état et propre

### Durée et prix de la location (options à cocher)

Forfait weekend (obligatoire pour les mariages) : de la veille à midi jusqu'au lendemain à 17h	1 000€
Forfait soirée : de midi jusqu'au lendemain à midi	500€
Forfait journée : de 9h à 21h maximum	350€
Forfait espace traiteur weekend	250€
Forfait espace traiteur soirée ou journée	150€
Forfait ménage (optionnel – sinon prévoir les produits adéquats)	90€
Forfait weekend 1 800€ (salle, cuisine, parc, gîte et chambre pour la nuitée du samedi soir – ménage inclus)	1 800€

Le prix total de la location est de .



Olivette et Jardin de Langel

La consommation électrique pour l'utilisation du chauffage/climatisation est incluse dans la limite de 20kW. Au-delà, elle est facturée à prix coûtant sur relevé de compteur avant/après la location, au prix de 0,30€ kW/h. Les portes de la salle devront être fermées en cas d'utilisation du chauffage ou de la climatisation.

La sonorisation devra être adaptée à la salle qui n'a pas besoin d'un matériel amplifié important. Les basses devront être réglées au minimum et le son devra être diminué à partir de 2h du matin.

Modalités de paiement : espèce ou chèque à l'ordre de M. Ospital.

1er versement à la signature du contrat correspondant à 25 % de la somme totale (arrhes non remboursables), soit

Pour le forfait à 1800€ uniquement : versement d'un chèque d'arrhes de 450€ puis règlement du solde en 3 chèques (850€ pour la partie salle / 280€ pour l'hébergement / 220€ pour le parc).

Le règlement de la location, ainsi qu'un chèque de caution de 300€ (600€ si option cuisine) à l'ordre de M. Ospital sera demandé au moment de la prise de possession des lieux.

*Le chèque de caution ne sera pas mis à l'encaissement. Il sera restitué dans la semaine qui suit l'événement en main propre, déduction faite des frais de réparation des dégâts dûment constatés qui auraient pu être occasionnés sur les installations des lieux mis à disposition.*

Signature des contractuels précédée de la mention lu et approuvé.

Fait en 2 exemplaires. Retourner un exemplaire signé.

Famille OSPITAL

Famille